



Rapport d'investigation préliminaire

STENACA

Bureau d'enquêtes sur les événements de mer

VOIE D'EAU ET NAUFRAGE DU CHALUTIER *STENACA* SURVENU LE 21 SEPTEMBRE 2011 AUX ABORDS D'ANTIFER

LE NAVIRE



Photo : Jérôme Leduc
www.photos-de-navires.com

STENACA : navire en bois (CN 721 700) construit en 1990 (les bordés sont en chêne).

Longueur : 14 m - Jauge : 40,15 tx - Propulsion : 228 kW - Assèchement : 1 pompe attelée + 1 pompe électrique - 3 alarmes de montée d'eau : cale à poisson, compartiment moteur, poste équipage.

Marées de 48 h en pêche côtière. Chalut de fond jusqu'en octobre puis dragues à coquilles.

Prescriptions récemment émises concernant la coque et l'assèchement :

Visite périodique du 21 avril 2009 : reprendre le calfatage du pont au niveau du pied de portique bâbord.

Visite spéciale du 22 janvier 2010 : fournir l'attestation de réalisation des travaux effectués par le charpentier de marine (recloutage complet de la coque).

Visite périodique du 18 mai 2010 : idem.

Visite spéciale du 20 août 2010 : le rapport stipule que les prescriptions des précédentes visites ont été effectuées (hormis le DUP).

Visite périodique du 27 mai 2011 : revoir le bon fonctionnement de la pompe électrique d'assèchement.

Visite spéciale du 29 juin 2011 : aucune prescription concernant l'assèchement.

Le permis est renouvelé jusqu'au 22 janvier 2012, date limite du certificat de franc-bord.

L'ÉQUIPAGE

Deux équipages de trois hommes (un patron et deux matelots) alternant des périodes embarquées de 2 jours.

LES FAITS

Météo et marée :

SITREP CROSS Jobourg : vent SSW 8 nœuds - mer agitée - visibilité 20 milles - marée : coeff. 35 BM 11h26.

Heures locales (UTC+2)

Vers 09h00, le *STENACA* appareille de Ouistreham vers sa zone de pêche au large d'Antifer.

Vers midi, arrivée sur la zone de pêche.

À partir de 12h30, chalutage pendant 1 heure, cap à l'Est à environ 3 nœuds.

Vers 13h00, le chalut est remonté jusqu'aux panneaux pour effectuer un virement de bord. Le navire est stable, sans qu'aucun mouvement laissant suspecter une quelconque carène liquide ne soit perçu par le patron.

À ce moment, l'alarme de montée d'eau dans le compartiment moteur se déclenche.

Le patron envoie un des matelots faire une ronde et celui-ci constate que le niveau de l'eau a déjà atteint le parquet moteur. Le patron se rend à son tour dans le compartiment pour inspecter les durites et les crépines. En très peu de temps, l'eau monte de 10 cm au-dessus du parquet. Les 2 pompes sont en marche et refoulent normalement à la mer, mais n'évalent pas la montée de l'eau.

Le patron ne parvient pas à identifier l'origine de la voie d'eau.

À 13h25 le CROSS Jobourg est alerté par VHF.

La SNS 161 et l'hélicoptère de la Marine sont engagés ; 2 patrouilleurs de la Gendarmerie transitent vers la zone (le *GLAIVE* et l'*ESTERON*).

À 13h51, le CROSS demande d'évacuer le *STENACA*.

À 14h03, tout le personnel est à bord de l'*ESTERON*.

À 14h09, l'hélicoptère est à la verticale du *STENACA* et un plongeur est treuillé avec une pompe.

À 14h21, le *STENACA* chavire, le plongeur est à l'eau.

À 14h25, le plongeur est récupéré par l'hélicoptère.

CONSÉQUENCES

Naufrage du *STENACA* dans le 290 d'Antifer à 5 milles.

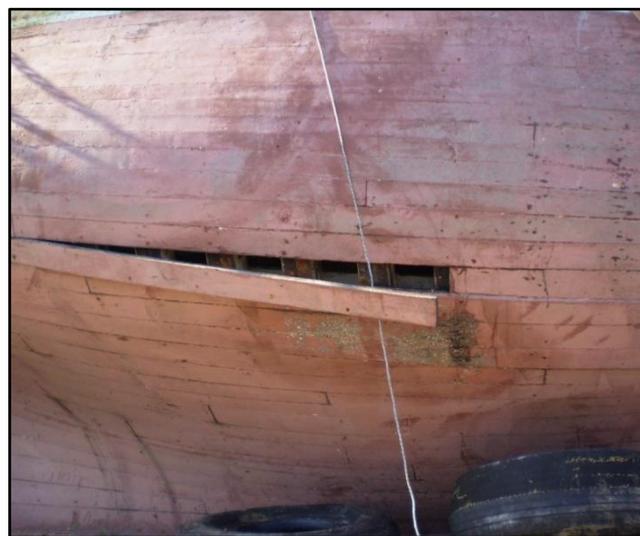
Du fait des conditions météo le navire ne sera renfloué que fin octobre, mais ne sera pas réparé.

CONCLUSION

La voie d'eau provient du décollement du bordé à hauteur de la marque de franc-bord.

Les plongeurs n'ont pas constaté de choc à cet endroit.

Après renflouement et inspection de la coque, il s'avère que de nombreux clous ou carvelles (clous de section carrée) sont rongés par la rouille.



1 pointe sur 5 est en bon état sur le bordé ouvert.

Les faits paraissant suffisamment établis, le BEA mer n'ouvre pas d'enquête de sécurité maritime.

ENSEIGNEMENTS

- Le tanin du chêne corrode les clous et carvelles qui, petit à petit, voient leur section diminuer jusqu'à ne plus tenir les planches de bordé (cf. rapport du BEA mer après le naufrage du *SAMBOAT*, le 4 décembre 2009 au large d'Aigues-Mortes).
- S'agissant des navires en bois, une inspection minutieuse de la coque (notamment les œuvres vives et le cloutage) devrait être faite chaque année par un charpentier de marine.



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Bureau d'enquêtes sur les évènements de mer

Tour Voltaire - 92055 La Défense cedex
téléphone : +33 (0) 1 40 81 38 24 - télécopie : +33 (0) 1 40 81 38 42
www.beamer-france.org
bea-mer@developpement-durable.gouv.fr



FRANCE
2009092411